

Séance du 28 novembre 2008

L'an deux mille huit, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-François BARTHET,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Michel LAUDA (1er Adjoint), Hervé BERGEROT, Francis LARROQUE, Jackie MENANT, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (2° Adjointe), Anne-Marie BALASQUE et Annie CAMBET.

Procurator(s) :

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

Etai(en)t absent(s) :

Madame Évelyne HARAMBOURE.

Etai(en)t excusé(s) :

Madame Évelyne HARAMBOURE.

Date de la convocation
20 novembre 2008

Date d'affichage
01 décembre 2008

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

01 décembre 2008

et publication du

01 décembre 2008

A été nommé **secrétaire de séance :** Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Jean-François BARTHET, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2008 :

Investissement

Dépenses : 220 000,00

Recettes : 220 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 220 000,00

Recettes : 220 000,00

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	220 000,00
Recettes : <i>Marianne par Chavanon</i>	220 000,00
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	220 000,00
Recettes :	220 000,00

PA. - PRÉFECTURE - A.R.
- 4 DEC. 2008
SERVICE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

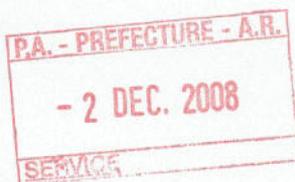
Pour extrait certifié conforme.

Fait à loubieng

Le Maire,

Jean-François BARTHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET :ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE AB (Extension souterraine) 2008 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : alimentation BT souterraine du lotissement communal.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Face AB (extension souterraine) 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- CHARGE le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	51 086,65 €
- frais de gestion et imprévus	7 495,56 €
TOTAL	58 582,21 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 35 905,98 € à financer sur fonds libres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante:

- Participation du FACE	13 215,80 €
- T.VA préfinancée par le SDEPA	9 460,43 €
- Participation communale	35 905,98 €

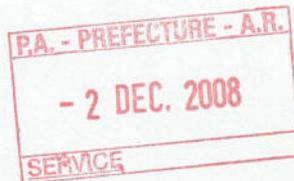
La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : Création d'un budget annexe – Lotissement communal de Quatemas Commune de Loubieng – Non Assujettissement à la T.V.A.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de création d'un lotissement communal au chemin de Quatemas sur l'ancienne propriété de Messieurs SALLENAVE.

Il a été décidé de réaliser un lotissement de 9 lots pour répondre aux demandes des futurs acquéreurs.

Il explique qu'un budget annexe est nécessaire à la réalisation de cette opération et que vu les dispositions légales en la matière, ce type d'opération ne nécessite pas d'être assujetti à la T.V.A. Il invite en conséquence l'Assemblée à se prononcer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

PRECISE que la création du lotissement communal fera l'objet du vote d'un budget annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET :ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie Civil France Télécom 2008 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie Civil France Télécom alimentation BT souterraine du lotissement communal.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Face AB (extension souterraine: Génie Civil France Télécom 2008)", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- CHARGE le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	8 992,88 €
- frais de gestion et imprévus	1 049,66 €
TOTAL	10 042,54 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 10 042,54 € à financer sur fonds libres pour assurer le financement des travaux de la façon suivante:

- Participation communale	10 042,54 €
---------------------------	-------------

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET :ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE AB (Extension aérienne) 2008 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : alimentation BT des propriétés de MM. BERGEROT et POEY SAINT PICQ.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Face AB (extension aérienne) 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- CHARGE le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	9 336,00 €
- traitement des poteaux déposés (2)	73,67 €
- frais de gestion et imprévus	1 369,80 €

TOTAL

10 779,47 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 2 133,34 € à financer sur emprunt par le Syndicat pour assurer le financement des travaux de la façon suivante:

- Participation du FACE	6 905,18 €
- T.VA préfinancée par le SDEPA	1 740,95 €
- Participation communale	2 133,34 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 Novembre 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : Emprunt pour financement des travaux de réalisation du lotissement communal de Quoatemas – Budget Annexe.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de réalisation du lotissement communal dit « Quoatemas », il est nécessaire de recourir à un emprunt « prêt-relais » d'un montant total de 220 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes - Agence de PAU, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt-relais

Montant : 220 000 € (Deux cent vingt mille Euros)	Durée 03 ans
Objet du prêt : Réalisation du lotissement communal de QUOATEMAS	

CONDITIONS FINANCIERES

- Taux Fixe : 3,78 %
- Versement des fonds : dès acceptation du dossier

- **Frais de dossier** : 80 €

ECHEANCE(S)

- **Périodicité** : Échéance unique « in fine »

Article 2 : **Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Jean-François BARTHET, Maire de la commune de Loubieng est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie et CAMBET.

Absente et excusée : Madame Évelyne HARAMBOURE.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Madame Évelyne HARAMBOURE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

Objet : Extension des compétences de la Communauté de Communes de LAGOR - « Mise en œuvre et gestion du transport des élèves des écoles de la Communauté de Communes de LAGOR pour l'activité PISCINE, pendant le temps scolaire »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de LAGOR ne peut intervenir que dans le cadre de compétences qui lui sont déléguées par les Communes membres.

Il expose que l'activité « PISCINE » est une activité obligatoire à l'école. Afin de permettre aux écoles de la Communauté d'organiser cette activité, le Conseil communautaire a souhaité participer en prenant en charge le transport scolaire.

Le Maire demande donc à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur cette extension de compétences.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de confier à la Communauté de Communes de LAGOR la compétence suivante : « Mise en œuvre et gestion du transport des élèves des écoles de la Communauté de Communes de LAGOR pour l'activité PISCINE, pendant le temps scolaire ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE

